

RAPPORT ANNUEL
2018 | 2019

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

ESSENTI ELLES

À LA SOLUTION



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

PRÉSENTATION

Montréal, le 10 octobre 2019

M^e Sonia Lebel

Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

**La présidente,
Carole Grant, inf. aux.**

Montréal, le 10 octobre 2019

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

**La ministre de la Justice
du Québec et ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles,
Sonia Lebel**

Montréal, le 10 octobre 2019

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

**La présidente,
Carole Grant, inf. aux.**

MISSION

NOTRE MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.



01

GOUVERNANCE



Rapport de la Présidente	06
Conseil d'administration	08
Orientations stratégiques	12
Politiques et pratiques de gouvernance	14
Élections au sein du Conseil d'administration	14
Assemblée générale annuelle (AGA)	15
Formation des administrateurs relative à leurs fonctions	15
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions	15
Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités	16
Formation en éthique et déontologie offerte aux membres de l'Ordre	16
Comité exécutif	17
Comité gouvernance et éthique	19
Comité audit et gestion des risques financiers	21
Comité des ressources humaines	23
Rapport de la direction générale	25
Liste des employés de l'Ordre	31

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (l'OIIAQ) en vertu de sa mission d'assurer la protection du public et de son mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population en visant l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel des membres.

L'année 2018-2019 marque un virage important pour les infirmières auxiliaires et l'Ordre, alors que nous avons été plus visibles que jamais, tant sur la scène publique que gouvernementale. Au cours du dernier exercice se terminant le 31 mars 2019, nous avons réussi à positionner l'Ordre comme une instance incontournable auprès de toutes les parties prenantes du réseau de la santé afin que ses membres soient reconnus comme des partenaires indispensables à la solution pour la dispense de soins de qualité à la population.

Dès l'automne, le directeur général, Daniel Benard FCPA FCA, et moi avons entamé une tournée provinciale sous le thème *Enjeux et défis de la profession*, en symbiose avec les conférences régionales. Au cours de celle-ci, nous avons rencontré la quasi-totalité des présidents-directeurs généraux des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ainsi que des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), qui ont invité pour la plupart leur direction des soins infirmiers et d'autres membres de leur équipe. Notre tournée nous a aussi permis de rencontrer les comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et près de 2 000 membres, notamment lors des conférences régionales, pour échanger sur les enjeux et défis de la profession.

Au terme de cette tournée, force est de constater que nous rencontrons toujours des enjeux quant à l'harmonisation et l'uniformisation du plein champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire. Face à ce constat, nous avons pu renforcer nos messages avec les différentes parties prenantes du réseau de la santé pour travailler à solutionner ces enjeux et défis.

En Montérégie, en Abitibi-Témiscamingue et en Outaouais, les dirigeants ont accepté l'invitation de l'Ordre afin que le Service de l'inspection professionnelle révise les grilles d'activités des infirmières auxiliaires de ces établissements. Une rencontre a d'ailleurs été tenue avec les dirigeants de l'Outaouais pour trouver des moyens de permettre aux membres d'exercer pleinement leur champ d'exercice.

De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais. Lors de ces réunions, j'ai pris soin de partager les constats de notre tournée. Au cours de nos rencontres, j'ai pu leur partager nos préoccupations quant à l'application du plein champ d'exercice. Par nos compétences et notre savoir-faire, nous pouvons apporter un second souffle au réseau. Je suis convaincue que nous sommes essentielles à la solution des enjeux du réseau.

“

L'année 2018-2019 marque un virage important pour les infirmières auxiliaires et l'Ordre, alors que nous avons été plus visibles que jamais, tant sur la scène publique que gouvernementale.

”



Dans le cadre de mes fonctions, j'ai été amenée à porter ce message auprès des médias de différentes plateformes numériques et traditionnelles, partout au Québec, à une quinzaine de reprises. Ce message a même été repris par la ministre Danielle McCann, qui a elle aussi mentionné dans quelques entrevues l'apport incontestable des infirmières auxiliaires pour offrir des soins de qualité à la population.

Nous avons profité de notre participation au cocktail des ministres à la suite du budget provincial pour rappeler notre message à Mme McCann ainsi qu'au premier ministre François Legault, au ministre des Finances, Éric Girard, au président du Conseil du trésor, Christian Dubé, ainsi qu'à l'opposition officielle, notamment auprès de l'ancien ministre de la Santé, Gaétan Barrette. Nous avons également échangé avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, concernant le dossier de rehaussement de la formation initiale.

Par ailleurs, nous avons rencontré la nouvelle présidente de l'Office des professions du Québec (OPQ), Diane Legault, et travaillé avec plusieurs de ressources de l'OPQ notamment pour l'adoption du nouveau *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et les élections de son Conseil d'administration.

Tout ce progrès au profit de la profession réalisé au cours de la dernière année m'emballe et je suis

extrêmement motivée à poursuivre mes efforts pour l'avancement de la profession et offrir à la population des soins sécuritaires et de qualité. J'ai offert ma collaboration auprès des différentes instances en ce sens. Nous avons plusieurs projets en vue notamment avec le secteur privé.

Durant l'année, le Conseil d'administration a adopté des résolutions et des prises de position importantes, notamment sur le plan des orientations stratégiques de l'Ordre, au sujet de la cotisation et des finances, par rapport à des nominations sur des comités ou au sujet de la gouvernance, de l'inspection et de la pratique professionnelle, ainsi qu'à propos de la reconnaissance de la profession. Ces dernières vous seront détaillées aux pages 8 et 9 dans le rapport du Conseil d'administration.

Remerciements

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du Conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2018-2019.

Carole Grant, inf. aux.
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

Le Conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du Code des professions, et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du Code des professions, il les exerce par résolution.

Composition et nombre de séances

Le Conseil d'administration de l'Ordre est formé d'une présidente élue au suffrage universel, de 21 administrateurs élus et de quatre membres nommés par l'Office des professions du Québec. À la suite de démissions, trois postes vacants au 31 mars 2019 seront à combler aux élections de mai 2019.

Le Conseil d'administration a tenu neuf séances régulières et deux séances extraordinaires au cours de l'exercice 2018-2019.

Principales résolutions

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes :

Orientations stratégiques, cotisations et finances de l'Ordre :

- » Adoption des états financiers au 31 mars 2018.
- » Fixation du montant de la cotisation pour la période 2019-2020 à 190 \$.
- » Acceptation de l'offre d'achat du 531 Sherbrooke Est à Montréal.
- » Établissement d'une orientation budgétaire équilibrée pour 2018-2022.
- » Approbation du budget 2019-2020 de l'Ordre et affectation le solde disponible du fonds spécial servant à la formation sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse au surplus non grevé d'affectation.
- » Adoption du plan d'action 2019-2020 et la mise à jour des orientations stratégiques 2018-2022.



Nomination sur les comités de l'Ordre :

- » Différentes nominations et renouvellements de mandat au sein des divers comités; les noms des membres de ces comités figurent dans le rapport annuel de chacun d'eux.

Gouvernance, délégations de pouvoir et éthique :

- » Tenue de la prochaine élection des administrateurs dont la date et l'heure de la clôture du scrutin sont fixées à 16h, le 1^{er} mai 2019, par un moyen technologique.
- » Adoption du mandat du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- » Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'OIIAQ.
- » Adoption des modifications à la Politique de régie interne de l'OIIAQ.
- » Adoption de la Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre.

- » Délégations de pouvoirs à la direction générale afin d'optimiser les processus.
- » Approbation des formulaires d'évaluation de la performance et d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration / des comités de l'OIIAQ.

Inspection et pratique professionnelle

- » Approbation de la définition de la profession.
- » Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au Québec 2019-2021.

Reconnaissance de la profession :

- » Attribution du premier prix hommage à Suzie Breton.
- » Attribution du prix Charlotte-Tassé à Lise Boucher.
- » Ajout d'une reconnaissance pour les dix meilleurs résultats à l'examen professionnel dès janvier 2019.



NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION SUITE À LA DERNIÈRE ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS CONSÉCUTIFS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	PRÉ-SENCES TOTAL	RÉMUNÉRATION / JETON*
Grant Carole	Présidente		Élue au suffrage universel des membres et entrée en fonction le 16 juin 2017	1 ^{er} mandat	9/9	8/8	6/6	3/3	6/6	-	32	151 822 \$
Alain Hélène	Administratrice	Capitale-Nationale	12 juin 15	2 ^e mandat	7/9	-	6/6	-	-	2	15	7 650 \$
Beaulieu Martin	Administrateur	Lanaudière	16 juin 17	1 ^{er} mandat	5/9	-	-	1/3	-	1	7	2 175 \$
Blanchard Diane	Administratrice	Centre-du-Québec	12 juin 15	4 ^e mandat	8/9	-	-	-	6/6	1	15	3 975 \$
Boisvert Manon	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	1 ^{er} mandat	7/9	-	-	3/3	-	2	12	3 225 \$
Champagne-Chagnon Carmelle	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	6 ^e mandat	9/9	-	6/6	-	-	6	21	6 375 \$
Drolet Amélie	Administratrice	Estrie	12 juin 15	1 ^{er} mandat	7/9	-	-	-	-	5	12	4 575 \$
Girard Guillaume	Administrateur	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	12 juin 15	1 ^{er} mandat	6/9	-	-	-	5/6	4	15	7 500 \$
Goudreau Katia	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	2 ^e mandat	8/9	5/8	-	-	-	3	16	4 155 \$
Goulet Josée	Administratrice	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	16 juin 17	2 ^e mandat	6/9	-	-	-	-	4	10	6 900 \$
Plante Lyne	Administratrice	Outaouais	16 juin 17	4 ^e mandat	6/9	-	-	-	-	4	10	4 275 \$
Plante Martine	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	5 ^e mandat	8/9	-	6/6	-	-	3	17	4 725 \$
Quirion Louise	Administratrice	Chaudière-Appalaches	12 juin 15	4 ^e mandat	7/9	8/8	-	-	-	3	18	9 975 \$
Richard André	Administrateur	Capitale-Nationale	12 juin 15	2 ^e mandat	8/9	8/8	-	-	-	3	19	10 050 \$
St-Laurent Luc	Administrateur	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 juin 15	2 ^e mandat	9/9	-	-	3/3	-	3	15	7 200 \$
Therrien Lise	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	6 ^e mandat	9/9	-	-	-	6/6	4	19	5 625 \$
Thouin Claire	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	6 ^e mandat	8/9	-	-	-	-	4	12	3 225 \$
Vincent Johanne	Administratrice	Mauricie	12 juin 15	5 ^e mandat	4/9	-	4/6	-	-	4	12	5 100 \$

* Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.

CA = Conseil d'administration / CE = comité exécutif / CAF = comité audit et gestion des risques financiers / CRH = comité des ressources humaines / CGE = comité gouvernance et éthique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION SUITE À LA DERNIÈRE ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS CONSÉCUTIFS	CA	CE	CAF	CRH	CGE	AUTRES	PRÉ-SENCES TOTAL	RÉMUNÉRATION / JETON*
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC 2017-2019												
Bourguignon-Laurent, Lucie	Administratrice		12 février 16	1 ^{er} mandat	9/9	-	-	-	6/6	3	18	2 200 \$
Dubois, Denise	Administratrice		12 juin 15	2 ^e mandat	8/9	-	-	-	-	3	11	2 325 \$
Duhaime, Jeanne	Administratrice		12 juin 15	2 ^e mandat	9/9	-	-	3/3	-	4	16	2 800 \$
Proulx, Raymond	Administrateur		12 juin 15	2 ^e mandat	8/9	8/8	-	-	-	3	19	2 300 \$
ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION												
Billette, Sylvie	Administratrice	Montérégie	16 juin 17	1 ^{er} mandat	3/3	-	-	-	-	3	6	1 500 \$
Morin, Jacinthe	Administratrice	Laurentides	16 juin 17	1 ^{er} mandat	3/3	-	-	-	-	4	7	2 250 \$
Tétreault, Lyne	Administratrice	Montréal-Laval	16 juin 17	4 ^e mandat	1/3	-	-	-	-	-	1	300 \$

La rémunération globale du directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Daniel Benard, en 2018-2019 a été de 191 185 \$. Il est entré en fonction le 14 juin 2017.

La rémunération globale comprend les éléments de base tels que les salaires et traitements, les jetons de présence, l'indemnité de transition, les primes, les bonis et les honoraires. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les allocations de primes de déplacement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective ou les remboursements pour la cotisation à un ordre professionnel.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018-2022

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2018-2019 des orientations stratégiques 2018-2022. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que le rapport de la direction générale de l'Ordre dans ce rapport, aux pages 6 et 25.

Le Conseil d'administration a également approuvé le plan d'action 2019-2020 ainsi que la mise à jour des orientations stratégiques 2018-2022.

ENJEUX

1

**OPTIMISER LA SURVEILLANCE
DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

2

**FAVORISER LE MAINTIEN
ET LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
CHEZ LES MEMBRES**

3

**PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE
PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES ET ÉTENDRE
LE CHAMP D'EXERCICE**

4

**ACCROÎTRE ET OPTIMISER
LES SERVICES AUX MEMBRES**

LA PROFESSION

VISION 2022

En 2022, l'infirmière auxiliaire sera pleinement reconnue en exerçant son rôle essentiel au sein du réseau de la santé et auprès de la population.

VALEURS

- » Rigueur
- » Engagement
- » Humanité
- » Respect
- » Intégrité
- » Collaboration

L'ORDRE

VISION 2022

L'OIIAQ : incontournable et influent

L'OIIAQ sera une instance incontournable et influente auprès de l'ensemble de ses parties prenantes tels que le système professionnel québécois ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

VALEURS

- » Excellence
- » Respect
- » Équité
- » Intégrité
- » Transparence

1

OPTIMISER LA PROTECTION DU PUBLIC

» ASSURER UNE MEILLEURE SURVEILLANCE DE NOTRE PRATIQUE

- Définir la stratégie globale de l'inspection professionnelle
- Optimiser l'offre de services-conseils
- Promouvoir les valeurs de la profession
- Assurer le déploiement du *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* et le faire évoluer

» SYNDIC

- Prévenir en faisant la promotion des obligations professionnelles
- Optimiser l'approche du bureau du syndic en matière d'usurpation de titre et de la pratique illégale

2

VALORISER LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

» MISE SUR LE RÔLE ESSENTIEL DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

- Promouvoir et accroître la reconnaissance du rôle essentiel de l'infirmière auxiliaire au sein du réseau de la santé et auprès de la population
- Élargir le champ d'exercice en contexte clinique
- Veiller à l'intégration, à l'évolution et aux possibilités d'avancement des infirmières auxiliaires dans les divers milieux cliniques

» REHAUSSER LES COMPÉTENCES ET LA FORMATION INITIALE

- Rehausser les compétences professionnelles de nos membres et de la relève

3

FAIRE RAYONNER LA PROFESSION ET ASSUMER SON LEADERSHIP

» L'OIIAQ : UNE INSTANCE DE RÉFÉRENCE

- Positionner l'OIIAQ comme une instance incontournable et d'influence auprès de l'ensemble de ses parties prenantes
- Développer des plans stratégiques pour positionner l'OIIAQ dans ses relations gouvernementales, sociétales et publiques
- Accroître la notoriété de la profession, de l'OIIAQ et de ses membres
- Accroître le sentiment d'appartenance des membres envers l'OIIAQ

4

RENDRE DE MEILLEURS SERVICES AUX MEMBRES ET À LA RELÈVE

» L'OIIAQ : UNE OFFRE DE SERVICE AMÉLIORÉE

- Accroître le nombre d'activités de développement professionnel, outils et services de qualité et accessibles aux membres
- Développer et implanter une stratégie d'approche clientèle

» ATTIRER ET RETENIR LES CANDIDATS

- Promouvoir et valoriser la profession pour assurer une relève suffisante

5

OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE

» OPTIMISER LA GOUVERNANCE

- Mettre en œuvre les dispositions de la Loi 11
- Mettre en place une saine gestion des risques
- Adopter un code d'éthique pour les administrateurs

» OPTIMISER LA PERFORMANCE DE L'OIIAQ

- Développer des plans directeurs pour la gestion des ressources
- Développer un plan de relève
- Développer un plan directeur des technologies de l'information et des communications

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

En vigueur en date du 31 mars 2019

- » *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*, en vigueur depuis le 11 mai 2018
- » Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités, approuvé le 19 mars 2019
- » Politique de régie interne, révisée le 27 septembre 2018
- » Politique de jetons de présence, révisée le 27 septembre 2018
- » Politique de remboursement des frais de déplacement, révisée le 27 septembre 2018
- » Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre, approuvée le 27 septembre 2018

En cours d'approbation en date du 31 mars 2019

- » Gouvernance de l'Ordre
- » Prévisions budgétaires et financières
- » Placements
- » Pour l'attribution des contrats non prévus au budget
- » Capitalisation
- » Divulgence financière
- » Réception de plaintes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit
- » Évaluation de rendement du personnel
- » Embauche et dotation du personnel
- » Formation et développement du personnel
- » Reconnaissance du personnel
- » Relations de travail
- » Rémunération et autres conditions de travail des employés
- » Reconnaissance du Conseil d'administration

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune élection n'a été tenue au cours de l'exercice 2018-2019. Les prochaines élections sont prévues le 1^{er} mai 2019.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

La 45^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 7 juin 2018 à Sherbrooke et a réuni 385 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2017-2018 a été présenté. Une deuxième consultation sur le montant de la cotisation a été tenue dans le cadre de l'AGA avec les participants à l'assemblée.

Principales résolutions adoptées :

- » Approbation du montant du jeton de présence de 307,50 \$ pour une journée et de 80 \$ pour une demi-journée pour une réunion du Conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le Conseil d'administration, une assemblée générale des membres, ainsi que toute autre réunion d'un comité à laquelle l'administrateur doit participer, ou toute une formation en lien avec l'exercice de ses fonctions d'administrateur, tel que soumis à la consultation des membres, pour l'exercice financier 2019-2020.

- » Nomination de Mazars S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs externes pour l'exercice financier 2019-2020.
 - » Aucune augmentation de la rémunération de la présidente de l'Ordre n'a été adoptée à l'AGA.
- Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.



FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les administrateurs ont suivi les formations suivantes au cours de l'exercice 2018-2019 :

- » Formation de base pour les administrateurs d'un ordre professionnel
- » La gestion de la diversité ethnoculturelle pour administrateurs
- » L'éthique du Conseil d'administration

Les administrateurs ont fait un bilan de leur gouvernance en septembre 2018 et ont également participé à une présentation sur la gouvernance au cours d'une séance du Conseil d'administration extraordinaire en mars 2019.

D'autres formations sont prévues à compter de mai 2019, notamment pour les nouveaux administrateurs élus ou nommés.

Formations obligatoires prévues par le Code des professions	Nombre d'administrateurs les ayant suivies
Formation de base pour administrateurs d'un ordre professionnel	22/22
La gestion de la diversité ethnoculturelle pour administrateurs	22/22
L'éthique du Conseil d'administration	22/22
L'égalité entre les femmes et les hommes	0/22*

*Prévue en 2019-2020

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2019 et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration. Le mandat du comité d'enquête et de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1^{er} avril 2019.

Pour prendre connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration complet, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, [cliquez ici](#).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

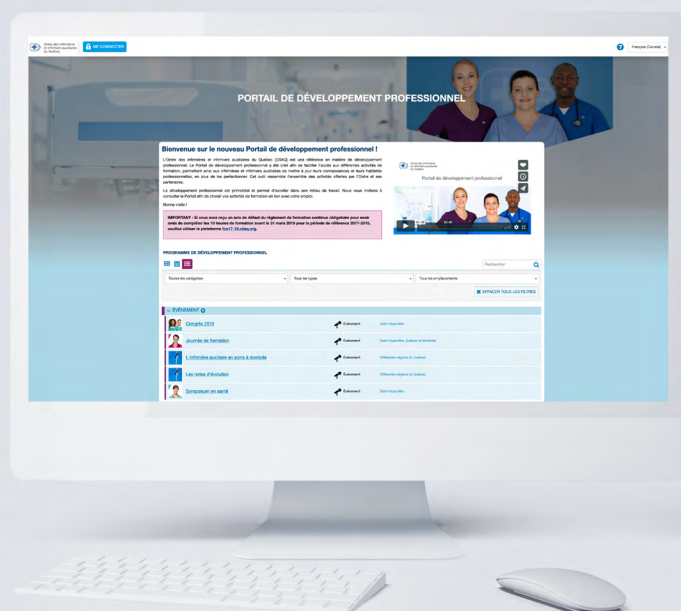
Aucune enquête n'était pendante au 31 mars 2018 et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) prévoit la formation Aspects légal et éthique de 30 heures pour les futurs membres.

De plus, trois capsules de développement professionnel sont disponibles à cet égard :

- » Capsule EL00 : Profil des compétences
- » Capsule EL01 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire
- » Capsule EL02 : Secret professionnel



“

*Un nouveau portail
de développement
professionnel
à découvrir.*

”

COMITÉ EXÉCUTIF



COMITÉ EXÉCUTIF (de gauche à droite)

Louise Quirion, inf. aux., vice-présidente / **André Richard**, inf. aux., administrateur / **Carole Grant**, inf. aux., présidente du Conseil / **Raymond Proulx**, administrateur nommé / **Katia Goudreau**, inf. aux., administratrice / **Daniel Benard**, directeur général (secrétaire)

Mandat

Le comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au comité exécutif ou à d'autres instances les éléments suivants :

- 1. L'adoption d'un règlement ;*
- 2. L'établissement des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du comité exécutif ;*
- 3. La nomination du syndic ;*
- 4. La désignation des membres du Conseil de discipline ;*
- 5. L'établissement de la somme nécessaire pour défrayer le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ;*
- 6. L'établissement de la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme ;*
- 7. La création d'un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle et son administration, conformément à la Loi sur les assurances.*

Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe à la direction générale participent d'office à toutes les séances du comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote. Le directeur général et Secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du comité exécutif.

Le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et aucune réunion extraordinaire au cours de l'exercice 2018-2019.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Carole Grant, inf. aux., présidente
Louise Quirion, inf. aux., administratrice, vice-présidente
André Richard, inf. aux., administrateur
Katia Goudreau, inf. aux., administratrice
Raymond Proulx, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

ACTIVITÉS ET PRINCIPALES RÉOLUTIONS

- » Nommer François Brady et Chantal Bélanger à titre d'enquêteurs en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre pour l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, afin de faire enquête en ces matières, conformément au *Code des professions*.
- » Approuver les orientations de la profession pour les dossiers de pratique professionnelle.
- » Confirmer les orientations du document *Réflexions sur les priorités budgétaires du gouvernement du Québec*.
- » Déplacer l'assemblée générale annuelle des membres (AGA) à l'automne.
- » Déléguer différents pouvoirs à la direction générale afin d'optimiser les processus.

De plus, le comité a validé les redditions de compte de la direction générale du plan d'action 2018-2019, ainsi que le projet de plan d'action 2019-2020 de la direction générale des orientations stratégiques 2018-2022 de l'Ordre. Le comité a également validé les indicateurs de performance et les orientations de relations publiques et gouvernementales proposées par la direction générale.

Le comité a poursuivi son mandat en adoptant plusieurs résolutions touchant la délivrance des permis, les équivalences de diplômes, les équivalences de formation, les radiations, les recommandations du comité d'inspection professionnelle, les infractions criminelles ainsi que les dispenses rattachées au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.



COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



COMITÉ GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office / **Guillaume Girard**, inf. aux., administrateur / **Diane Blanchard**, inf. aux., administratrice / **M^e Patricia Couture**, directrice du Service des affaires juridiques, membre d'office et secrétaire du comité / **Lise Therrien**, inf. aux., administratrice et présidente du comité / **Lucie Bourguignon-Laurent**, administratrice nommée / **Daniel Benard**, directeur général, membre d'office

Mandat

Le comité gouvernance et éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de l'Ordre de s'assurer d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Lise Therrien, inf. aux., administratrice et présidente du comité
Lucie Bourguignon-Laurent, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec
Diane Blanchard, inf. aux., administratrice
Guillaume Girard, inf. aux., administrateur
Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, membre d'office
M^e Patricia Couture, directrice du service des affaires juridiques, membre d'office et secrétaire du comité

Activités / principales résolutions

Le comité a tenu six réunions durant l'exercice 2018-2019.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes :

- » Recommander au Conseil d'administration que les membres du Conseil ne puissent siéger sur des comités statutaires et opérationnels.
- » Recommander au Conseil d'administration une mise à jour de la politique de régie interne en vigueur depuis le 31 mai 2018.
- » Recommander au Conseil d'administration la signature, par ses membres, des déclarations prévues aux articles 6 et 15 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.
- » Recommander le contenu du Manuel des administrateurs.
- » Recommander au Conseil d'administration d'adopter le Code d'éthique des administrateurs, et ce, en vertu de l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.
- » Recommander au Conseil d'administration la nomination des membres du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, et ce, en vertu de l'article 32 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*.
- » Recommander une présentation à tous les administrateurs des grands principes de gouvernance lors de la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration.
- » Recommander plusieurs dispositions pour les prochaines élections sur les comités du Conseil en mai 2019.

De plus, le comité a :

- » Validé le programme d'accueil d'un nouvel administrateur.
- » Commenté le Projet de lignes directrices en matière de gouvernance de l'Office des professions.
- » Élaboré une politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que plusieurs formulaires d'évaluation.

Tous les comités, incluant le comité gouvernance et éthique, ont révisé leur mandat en 2018-2019 et le comité les révisera tous en vue de proposer une mise à jour des mandats au Conseil d'administration en 2019-2020.



COMITÉ AUDIT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS



COMITÉ AUDIT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du Conseil et membre d'office / **Martine Plante**, inf. aux., administratrice / **Hélène Alain**, inf. aux., administratrice / **Carmelle Champagne-Chagnon**, inf. aux., administratrice et présidente du comité / **Johanne Vincent**, inf. aux., administratrice / **Aline Patenaude**, directrice Finances et administration, secrétaire du comité et membre d'office / **Daniel Benard**, directeur général, membre d'office

Mandat

Le comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques financiers et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., administratrice et présidente du comité
Hélène Alain, inf. aux., administratrice
Martine Plante, inf. aux., administratrice
Johanne Vincent, inf. aux., administratrice
Carole Grant, inf. aux., présidente du Conseil et membre d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, membre d'office
Aline Patenaude, directrice Finances et administration, secrétaire du comité et membre d'office

Activités / principales résolutions

Le comité d'audit et de gestion des risques financiers a tenu six réunions durant l'exercice 2018-2019.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes :

- » Recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers de l'OIIAQ au 31 mars 2018.
- » Recommander au Conseil d'administration d'établir une orientation budgétaire équilibrée pour 2018-2022.
- » Recommander au Conseil d'administration la fin du programme de formation sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse au 31 mars 2019.
- » Recommander au Conseil d'administration l'approbation de différentes politiques rattachées aux responsabilités du comité.

- » Recommander au Conseil d'administration d'approuver le projet de budget 2019-2020, respectant l'orientation budgétaire 2018-2022 approuvée par le Conseil d'administration.

Le comité a également rencontré les auditeurs externes qui lui ont présenté les états financiers au 31 mars 2018 ainsi que leur mémoire de recommandations.

De plus, le comité a poursuivi sa validation de la situation financière et des prévisions financières préparées par la direction générale de l'Ordre à ses rencontres incluant les suivis du dossier de divulgation volontaire ainsi que de la vente de l'ancien siège social qui a été conclue en mars 2019. Le comité a validé le projet de budget 2019-2020 préparé par la direction générale.



COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES



COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (de gauche à droite)

Carole Grant, inf. aux., présidente du conseil et membre d'office / **Manon Boivert**, inf. aux., administratrice /
Martin Beaulieu, inf. aux., administrateur / **Jeanne Duhaime**, administratrice nommée et présidente du comité /
Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur / **Daniel Benard**, directeur général, secrétaire du comité et membre d'office

Mandat

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la recommandation au Conseil d'administration de politiques des ressources humaines touchant l'évaluation de rendement des hauts dirigeants, leur dotation, leur rémunération ainsi que les relations de travail.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Jeanne Duhaime, trad. a, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec et présidente du comité
Martin Beaulieu, inf. aux., administrateur
Manon Boisvert, inf. aux., administratrice
Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur
Carole Grant, inf. aux., présidente du Conseil et membre d'office
Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général, Secrétaire de l'Ordre, membre d'office et secrétaire du comité

Activités / principales résolutions

Le comité a tenu trois séances durant l'exercice 2018-2019.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes :

- » Recommander au Conseil d'administration le plan de relève pour le poste de directeur général ainsi que l'analyse globale du plan de relève pour les autres postes de dirigeants.
- » Évaluer, en collaboration avec la présidente de l'Ordre, la performance annuelle du directeur général.
- » Recommander au Conseil d'administration la révision de la politique de jetons de présence et de la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour.
- » Soumettre pour approbation au Conseil d'administration le projet de description de mandat de la présidente de l'Ordre.
- » Soumettre pour approbation au Conseil d'administration la politique de reconnaissance du Conseil d'administration.



RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



DIRECTION GÉNÉRALE (de gauche à droite)

Marilou Couture, inf. aux., directrice du Service de la formation professionnelle et des permis et Secrétaire adjointe de l'Ordre / **Julie St-Germain**, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle / **Catherine-Dominique Nantel**, directrice du Service des communications et des partenariats stratégiques / **M^{re} Patricia Couture**, directrice du Service des affaires juridiques et Secrétaire adjointe de l'Ordre / **Daniel Benard**, FCPA, FCA, directeur général et Secrétaire de l'Ordre / **Aline Patenaude**, CPA, CMA, directrice du Service des finances et de l'administration / **Marie-Carole Cayer**, inf. aux., directrice du Service du développement de la pratique professionnelle et des relations externes / **François Brady**, inf. aux., syndic / (absent de la photo : **Michel Boulianne**, directeur du Service informatique)

“

*Au cours de l'année
2018-2019,
la direction générale
a joué un rôle central
dans plusieurs projets*

”

Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

En cours d'année, la direction générale a pris part aux travaux de trois différents comités : le comité de direction, celui de pratique professionnelle, ainsi que celui de relations publiques et gouvernementales.

Le comité de direction a comme mandat d'approuver les lignes directrices portant sur les ressources humaines, financières, matérielles et opérationnelles de l'Ordre et visant plus qu'une de ses directions.

Le comité de direction – pratique professionnelle a quant à lui comme mandat de réviser les orientations et positions de pratique professionnelle qui seront déposées pour approbation au comité exécutif ou au Conseil d'administration, en plus de confirmer les réponses ou informations diffusées par les différents intervenants de l'Ordre tels que le service-conseil, les inspecteurs, les auteurs, les animateurs, les conférenciers, les ressources de l'Ordre, la présidente de l'Ordre ou autres.

De son côté, le comité de direction – relations publiques et gouvernementales a comme mandat de guider les instances de l'Ordre en lien avec les stratégies de relations publiques et gouvernementales de manière à optimiser l'impact des prises de position dans les publications, lors d'événements ainsi que dans le cadre de rencontres avec les parties prenantes. Il a également comme objectif d'assurer une vigie de l'état de la situation visant l'Ordre et ses parties prenantes, telles que le système professionnel québécois ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation.

Au cours de l'année 2018-2019, la direction générale a joué un rôle central dans plusieurs projets notamment :

- » La mise en œuvre du plan d'action 2018-2019 dans l'atteinte des orientations stratégiques adoptées pour 2018-2022 et la poursuite de l'optimisation des meilleures pratiques de gouvernance et de gestion de l'Ordre. Le tout était accompagné d'un modèle de reddition de compte au Conseil d'administration et au comité exécutif.

- » Un tableau de bord avec les principaux indicateurs de performance a été développé et présenté à plusieurs occasions au Conseil d'administration et au comité exécutif.
- » L'établissement de stratégies et de plans de relations publiques et gouvernementales avec le service des communications et partenariats stratégiques incluant la tournée Enjeux et défis de la profession et de nombreuses rencontres avec la présidente de l'Ordre, auprès des parties prenantes du réseau de la santé telles que le gouvernement, les présidents et directeurs généraux des établissements, les directions de soins infirmiers de ceux-ci. Le tout est sans compter la rencontre des CIIA et de près de 2 000 membres dans le cadre des conférences régionales pour assurer le plein champ d'exercice des infirmières auxiliaires.

> Portée médiatique 2018-2019



RÉGION	MÉDIAS
1. Mauricie, Centre-du-Québec	• Le Nouvelliste • V Télé Trois-Rivières
2. Capitale-Nationale	• Le Soleil • Émission du retour à la radio de Radio-Canada Québec
3. Chaudière-Appalaches	• Émission du matin à la radio de COOL FM Cogeco de Beauce • L'Éclaireur Progrès
4. Montérégie	• Courrier du Sud • Brossard Éclair • Le Soleil de Châteauguay • FM 103.3 Longueuil
5. Laval	• Courrier Laval
6. Bas-Saint-Laurent	• Téléjournal Radio-Canada Rivière-du-Loup • Info Dimanche
7. Saguenay	• Le Quotidien
8. Montréal	• RDI

- » Le développement du manuel des administrateurs, qui servira de base pour l'accueil et la formation des nouveaux administrateurs.



- » Le développement du manuel des employés, qui servira de base pour l'accueil des nouveaux employés.
- » Le maintien d'une participation active aux différentes rencontres organisées par les parties prenantes, dont celles de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) dans le cadre de ses forums, des comités de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'auprès de plusieurs ordres professionnels. Plusieurs instances ont d'ailleurs souligné l'excellence de la contribution de l'Ordre dans ces travaux.
- » La relocalisation du siège social de l'Ordre et la vente de l'ancienne bâtisse.

Voici un sommaire des principales réalisations en lien avec chacun des services à l'Ordre :

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMIS

- » Réussite de 1 452 candidates à l'examen professionnel du programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), qui donne ouverture à un permis délivré par l'Ordre, versus 1 442 en 2017-2018.
- » Réception de 2 045 demandes d'admission versus 2 103 en 2017-2018, majoritairement pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme SASI.

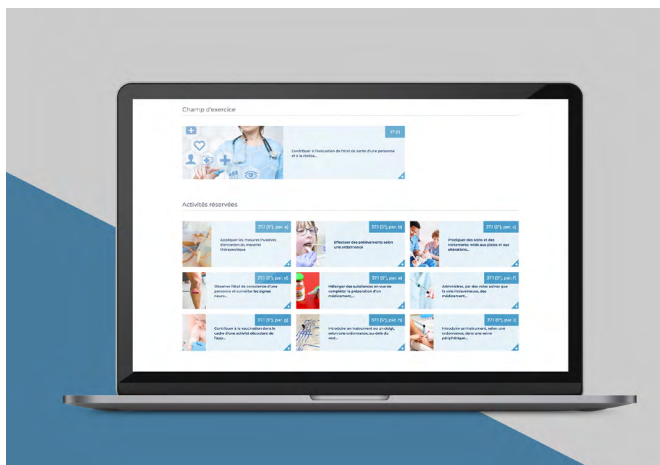
- » Refonte et optimisation de la structure organisationnelle du Service de la formation professionnelle et des permis ayant permis de dédier davantage de ressources au service à la clientèle.
- » Analyse de la profession réalisée et analyse des programmes de formation initiale en cours.

SYNDIC

- » Réception de 127 demandes d'enquête, versus 102 en 2017-2018, et dépôt de 13 plaintes versus 15 en 2017-2018 devant le Conseil de discipline.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- » Tenue de visites de surveillance générale dans les établissements de santé et de services sociaux et dans les établissements privés qui ont permis de joindre 4 908 infirmières auxiliaires versus 835 en 2017-2018, réparties dans 49 établissements du Québec, versus 33 en 2017-2018.
- » Élaboration du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au Québec 2019-2021 qui pour une première fois sera sur deux ans afin d'intégrer le processus de vérification de la formation continue obligatoire à celui-ci.
- » Implantation du calendrier d'inspection optimisé pour utiliser davantage les inspecteurs permanents versus les inspecteurs occasionnels.
- » Instauration de la demande de service en ligne, rendant les activités du service-conseil plus efficaces et appréciées que jamais.
- » Réalisation d'une analyse comparative des règlements / politiques de formation continue obligatoire des autres ordres en vue de la révision prochaine du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- » Mise à jour du document sur les activités professionnelles qui permettra de contribuer grandement à positionner le plein champ d'exercice de la profession auprès des instances du réseau de la santé sans compter la possibilité pour les infirmières auxiliaires de s'en servir comme document de référence pour exercer pleinement leur champ d'exercice.



- » Rédaction du mémoire Demande de modification au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire Contribution à la thérapie intraveineuse*, visant à demander à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) que l'infirmière auxiliaire puisse exercer les activités de la contribution à la thérapie intraveineuse auprès de tous types de clientèle et dans tous types de milieux de soins.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- » Attestation de plus de 2 065 infirmières auxiliaires par l'OIIAQ pour exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse en date du 31 mars 2019, et ce, depuis le début du déploiement du programme de formation organisé par l'Ordre en 2016. Ce programme se terminera officiellement en 2019-2020 et a permis à plusieurs établissements de former des infirmières auxiliaires.
- » Poursuite, avec la présidente de l'Ordre, de la tournée des CIIA afin de maintenir un processus de collaboration et de support avec l'Ordre.
- » Présence aux tables nationales des directions des soins infirmiers du MSSS, notamment avec la présidente de l'Ordre et le directeur général.
- » Réalisation d'une analyse fonctionnelle des équipes de soins, en vue du plein champ d'exercice de la profession.
- » Présentation livrée dans le cadre du colloque Éducation et Formation en santé et services sociaux.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- » Grand succès des conférences régionales avec près de 1 920 inscriptions versus 1 372 en 2017-2018.
- » Revue complète des opérations et optimisation des activités ont été réalisées en vue de maintenir au plus bas possible le prix des activités en vue d'atteindre progressivement l'orientation d'autofinancement adoptée par le Conseil d'administration.
- » Implantation du programme 2018-2019, avec l'ajout d'une conférence régionale annuelle en hiver, l'ajout d'une troisième journée de formation, la diversification des journées de formation en trois lieux et l'élaboration d'un premier symposium en santé de l'Ordre.
- » Mise sur pied d'une nouvelle formule de passeport développée et lancée en offre promotionnelle en septembre 2018 en vue de la saison 2019-2020, après avoir complété la revue des opérations.
- » Lancement de la première édition du catalogue de développement professionnel en septembre 2018.



- » Développement d'une nouvelle formule avec plusieurs partenaires afin de bonifier le programme de développement professionnel de l'Ordre.
- » Refonte complète du Portail de développement professionnel afin de répondre aux attentes des membres.
- » Mise à jour du Guide de soins des plaies.

RESSOURCES HUMAINES

- » Mise en œuvre du plan directeur des ressources humaines.
- » Réalisation du premier sondage de satisfaction du personnel de l'Ordre en avril 2018, donnant des résultats exceptionnellement élevés, tout comme ceux colligés au cours de la deuxième édition réalisée en janvier 2019, portant notamment sur la mission, les valeurs, l'engagement du personnel, les outils et les ressources humaines de l'Ordre.
- » Développement d'un plan de relève et attribution de plusieurs promotions internes en vertu de ce plan.
- » Implantation du Code d'éthique des employés et signature de ce dernier par les employés.
- » Lancement du Manuel des cadres, professionnels et employés associés à la direction non syndiqués et du Manuel des employés syndiqués.
- » Développement et implantation d'un Intranet afin de favoriser la communication interne des employés.
- » Réalisation pour une première fois d'un processus d'évaluation de rendement pour tout le personnel de l'Ordre.

ADMINISTRATION ET FINANCES / RESSOURCES MATÉRIELLES

- » Implantation d'une orientation budgétaire de quatre ans, alignée sur les orientations stratégiques 2018-2022 de l'Ordre.
- » Optimisation continue de l'ensemble des opérations de l'Ordre afin de s'assurer d'une saine gestion de l'Ordre.
- » Multiplication d'efforts pour générer dans le futur davantage de sources de revenus provenant d'autres sources que la cotisation, telles que les nouveaux passeports ainsi que la révision de la grille tarifaire en développement professionnel ou l'établissement d'un programme de visibilité pour obtenir davantage de revenus de commandites.
- » Implantation de démarches en vue de réviser les ententes actuelles pour les programmes commerciaux avant de chercher de nouveaux partenaires.
- » Impartition de la paie.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- » Renforcement de la sécurité des systèmes d'information et des données à l'Ordre, notamment en impartissant un des serveurs à l'externe.
- » Développement d'un plan directeur des technologies de l'information et des communications 2018-2022 et respect de l'ensemble des échéanciers.
- » Implantation d'outils pour gérer les demandes des employés quant aux systèmes d'informations et des communications afin de favoriser l'efficacité et la gestion des priorités au sein du plan directeur adopté.

AFFAIRES JURIDIQUES

- » Approbation par l'Office des professions du Québec du *Règlement sur l'Organisation de l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*. L'Ordre a été l'un des premiers à voir son règlement approuvé à la suite de l'adoption de la Loi 11.
- » Rapatriement à l'interne des fonctions de secrétaire du Conseil de discipline, secrétaire du comité de révision des plaintes et de greffière-audicière.
- » Soutien au comité de gouvernance dans ses travaux.
- » Soutien aux autres services de l'OIIAQ, dans le cadre de leurs projets respectifs.



COMMUNICATIONS

- » Tenue du congrès 2018, sous la marque d'un grand succès. Des initiatives seront en expérimentation en 2019 et 2020 afin d'évaluer si l'activité peut être ramenée sur une base annuelle et identifier quel sera le meilleur moment pour le tenir, à la suite du déplacement de l'AGA à l'automne à compter de 2019.
- » Élaboration de la campagne de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, le 5 mai.



- » Réalisation de la consultation annuelle et du rapport annuel.
- » Veille et création de contenu pour les réseaux sociaux et le site de l'Ordre.
- » Création de la section d'offres d'emploi sur le site de l'Ordre.
- » Implantation d'un plan stratégique de relations publiques et gouvernementales pour positionner l'Ordre comme une instance incontournable.

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

- » Hausse de 104 membres, passant de 28 556 en 2017-2018 à 28 717 au 31 mars 2019, dont 89,7 % sont des femmes.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement exceptionnel de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2018-2019.

Daniel Benard, FCPA, FCA
Directeur général et Secrétaire de l'Ordre

“

Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement exceptionnel de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2018-2019.

”

LISTE DES EMPLOYÉS DE L'ORDRE

En date du 31 mars 2019, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 40,6 employés, selon le calcul déterminé par l'Office des professions.

DIRECTION GÉNÉRALE

Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général et Secrétaire de l'Ordre

Marie-Josée Le Sauter, adjointe à la direction générale et secrétaire substitut du Conseil de discipline

Katia Boscher, secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES PERMIS

Marilou Couture, inf. aux., directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

Christine Koblé, inf. aux., directrice adjointe

Patrick Auger, coordonnateur à la logistique et aux permis

Jean-Sébastien Sirois, coordonnateur à l'évaluation

Nathalie Beaulieu, adjointe à la direction

Emmanuelle Colin, adjointe à la direction

Maude Fournier, agente à l'admission

Laura Kristof, agente à l'admission

Sylvie Audette, agente services aux membres et aux candidats

Laureen Jacqdom, agente services aux membres et aux candidats

Émilie Trumeau, agente services aux membres et aux candidats

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Marie-Carole Cayer, inf. aux., directrice

Carole Garrigue, adjointe à la direction

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Catherine-Dominique Nantel, directrice

Annabelle Baillargeon, directrice adjointe

Cynthia Nadon, coordonnatrice aux communications

Amel Alioua, technicienne aux communications

Coralie Desfontaine, designer graphique

SERVICE DES FINANCES ET ADMINISTRATION

Aline Patenaude, CPA, CMA, directrice

Elena Sycheva, technicienne comptable

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Patricia Couture, avocate, directrice et Secrétaire adjointe de l'Ordre

M^e Eva Sikora, avocate

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Véronique Boivin, inf. aux., coordonnatrice

Isabelle Bourdeau, inf. aux., recherche et développement

Rachel Daneau, adjointe à la direction

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Julie St-Germain, inf. aux., directrice

Simon Babin, inf. aux., inspecteur

Isabelle Beaudoin, inf. aux., inspectrice

Stéphanie Fortier, inf. aux., inspectrice

Anne-Marie Racicot, inf. aux., service-conseil et formation continue obligatoire

Sarah Levade, adjointe à la direction

BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic

Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

M^e Anne-Marie Jutras, avocate

Manon Salvas, adjointe à la direction

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES BASES DE DONNÉES

Michel Boulianne, directeur

Pier-Marc Boulianne, programmeur-analyste

Steve Quirion, responsable des technologies informatiques et des communications

02

ADMINISTRATION



Comité de la formation	33
Examen des programmes d'études	33
Conclusion des constatations et des avis	33
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	34
Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme	35
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis	35
Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis	35
Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de la formation	35
Demandes en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur	36
Activités relatives à la révision des équivalences en matière de reconnaissance des équivalences	36

COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Il a pour fonction de :

- » Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration.
- » Donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Claire Thouin, inf. aux., présidente du comité

Michelle Lemieux, chargée de projets, secteur de formation Santé, direction de la formation professionnelle MEES

Paula Pedroso, directrice de la formation continue, Lester B. Pearson School Board et représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec

Luce Quevillon, directrice adjointe, CFP Mont-Laurier et représentante de la Fédération des commissions scolaires francophones du Québec

Anik Poitras, inf. aux.

Marilou Couture, inf. aux., directrice du Service de la formation professionnelle et des permis et Secrétaire adjointe de l'Ordre, secrétaire du comité et membre d'office

Activités

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année, la prochaine étant prévue en juin 2019

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) mène à l'examen de l'Ordre, dans le but d'obtenir un permis.

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars 2018 et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice, en raison du fait que l'Ordre est toujours en attente du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de la révision de son programme de formation initiale.

CONCLUSION DES CONSTATATIONS ET DES AVIS

Aucun avis n'a été émis au Conseil d'administration. Les membres du comité ont procédé à la révision du mandat.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Mandat

Le comité d'étude des équivalences a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Rose-Marie Goddard, inf. aux., présidente du comité
Nancy Proulx, inf. aux.
Iulia Tiron, inf. aux.
Marilou Couture, inf. aux., directrice du service de la formation professionnelle et des permis et Secrétaire adjointe de l'Ordre, secrétaire du comité, et membre d'office

Activités

Le comité d'étude a tenu cinq réunions au cours de l'année et a analysé 539 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

Certains de ces dossiers ont fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION OU D'UN DIPLÔME

> Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

DEMANDES	DU QUÉBEC	D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Demandes pendantes au 31 mars 2018	5	0	104
Reçues en 2018-2019	108	10	373
Reconnaissance entière sans condition (incluant demandes pendantes)	75	10	67
Reconnaissance partielle (incluant les demandes pendantes)	12	0	304
Refusées au cours de 2018-2019	5	0	45
Demandes pendantes au 31 mars 2019 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2019)	21	0	61

Nombre total de candidats concernés au cours de l'exercice : **491**

Nombre total de demandes de reconnaissance reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année : **82**

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme : sans objet (S. O.)

Toutes les demandes citées ci-dessus visent la délivrance d'un permis, puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

➤ **Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie par l'Ordre et comportant une prescription de mesures compensatoires**

NATURE	AU QUÉBEC	HORS QUÉBEC (AU CANADA)	HORS CANADA
Un ou quelques cours Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	12	0	304
Un ou des examens	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0
Formation initiale / refus	5	0	45

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Onze employés de l'Ordre ont assisté à une formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle ayant pour objectif de se pencher sur l'optimisation des pratiques de délivrance de permis et sur le service offert aux professionnels formés à l'étranger.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

L'Ordre a participé au groupe de travail du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), et au premier Forum de l'admission.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES

L'Ordre a rencontré l'Office québécois de la langue française afin d'établir une collaboration en vue d'optimiser ses processus.

DEMANDES EN VERTU DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN



Nombre
de demandes
acceptées

11



Nombre
de demandes
refusées

Aucune

> Nombre de membres détenant certains types de permis

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

Demandes de permis temporaires reçues en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	45
Demandes de permis temporaires acceptées en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	45
Demandes de permis temporaires refusées en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Demandes de permis temporaires en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Demandes de permis spéciaux	0
Demandes de permis restrictif temporaire	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES ÉQUIVALENCES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars 2018 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

03

INSPECTION PROFESSIONNELLE



Comité d'inspection professionnelle	38
Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice	38
Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	41
Bilan des inspections professionnelles	42
Inspections de suivi	42
Inspections portant sur la compétence professionnelle	43
Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle	43
Recommandations du comité d'inspection professionnelle	43
Suivi des recommandations entérinées par le comité exécutif	44
Informations transmises au bureau du syndic	44
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	44
Inspections en établissement	44

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur le Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites des établissements de santé préalablement approuvé par le Conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Le comité est supporté par une équipe d'inspecteurs pour réaliser le programme de surveillance générale déterminé par le CIP.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Nancy Deslauriers, inf. aux., présidente du comité

Jessika Drolet-Morissette, inf. aux.

Sophie Gettliffe, inf. aux.

Caroline Breton, inf. aux.

Josée Marineau, inf. aux.

Julie St-Germain, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle, secrétaire du comité

Activités

Le comité a tenu six réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Le comité a effectué les visites prévues à son Programme de visites de surveillance générale 2018-2019, excepté deux visites qui ont dû être annulées à la suite de l'abolition des postes d'infirmières auxiliaires dans l'établissement. De plus, trois établissements ont été ajoutés au programme initial, à la suite de situations urgentes qui nécessitaient une visite de surveillance générale rapidement. Enfin, une visite dans une résidence privée pour aînés prévue pour l'année 2019-2020 a été devancée.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les établissements privés et publics ont permis de joindre 4 908 infirmières auxiliaires réparties dans 49 établissements de santé du Québec.

Le comité a préparé 51 rapports d'inspection à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit à cet égard.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles de la Madeleine	» CISSS de la Gaspésie : • Hôpital de Gaspé • Centre d'hébergement MGR-Ross • Hôpital de Maria • Centre d'hébergement de Maria • Centre multiservices de santé et de services sociaux de Gaspé	59
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	Aucun établissement	0
Capitale-Nationale	» Chartwell – Domaine de Bordeaux » Les Jardins de la Noblesse » Manoir et Jardins des Pionniers » Manoir de Lorette » Résidence la Contemporaine » Résidence Ste-Marguerite » Centre hospitalier St-François Inc. » Le Boisé & la Clairière	9 5 2 2 4 2 5 18
Mauricie et Centre-du-Québec	» CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec : • Pavillon Sainte-Marie • Centre d'hébergement Roland-Leclerc • CLSC Laviolette • CLSC- Centre d'hébergement et Hôpital Cloutier-du-Rivage • Centre d'hébergement Louis-Denoncourt • Pavillon Saint-Joseph • Hôpital du Centre-de-la-Mauricie » Villa Domaine Saint-Grégoire	365 3
Estrie	» CHSLD de Granby » Domaine Fleurimont » Résidence du Mont	14 2 6
Montréal et Laval	» CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal : • Hôpital général du Lakeshore • Hôpital Sainte-Anne • Centre d'hébergement Denis-Benjamin-Viger • CLSC Dorval-Lachine • Hôpital Ste-Mary • Centre de soins prolongés Grace Dart » Centre universitaire de santé McGill : • Site Glen • Hôpital général de Montréal • Centre d'hébergement Camille-Lefebvre » CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : • Hôpital Santa Cabrini • Hôpital Maisonneuve-Rosemont	577 195 389

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES
Montréal et Laval (suite)	» Centre d'hébergement de la Villa-les-Tilleuls Inc.	16
	» Centre d'hébergement et de soins de longue durée St-Jude	39
	» Centre d'hébergement Saint-Vincent-Marie	21
	» Résidence l'Oasis de Laval	9
	» Résidence Bellerive	10
	» Les Terrasses Versailles	9
	» Château Pierrefonds	14
	» Infirmerie Notre-Dame-de-Bon-Secours	25
	» Maison de Vie Sunrise Dollard-des-Ormeaux	17
	» Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne	20
	» CIUSSS du Centre-Sud de-l'Île-de-Montréal :	63
	• Hôpital de réadaptation Gingras-Lindsay	
	• Hôpital chinois de Montréal	
	» CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal :	429
	• Hôpital général juif	
	• CHSLD juif	
	• Hôpital Mont-Sinaï	
	» Manoir Claudette Barré	12
	» Place Lacordaire	10
	» Résidence Vent de l'Ouest	6
Outaouais	» CISSS de l'Outaouais :	243
	• Centre d'hébergement de Gracefield	
	• Hôpital de Hull	
	• Centre d'hébergement Renaissance	
	• Centre d'hébergement Bon Séjour	
	• Centre d'hébergement Foyer du Bonheur	
	• Centre hospitalier Pierre-Janet	
Lanaudière	» CISSS de Lanaudière :	816
	• Centre hospitalier régional De Lanaudière	
	• Centre d'hébergement de Repentigny	
	• Centre d'hébergement de l'Assomption	
	• Centre d'hébergement du Piedmont et CLSC Saint-Jean-de-Matha	
	• Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David	
	• Hôpital Pierre-Le Gardeur	
	• Centre d'hébergement Saint-Eusèbe	
	» Villa de la Châtelaine	4
Laurentides	» CISSS des Laurentides :	584
	• Hôpital de Saint-Jérôme	
	• Hôpital Laurentien	
	• Centre d'hébergement Sainte-Anne	
	• Centre d'hébergement Youville	
	• CLSC de Mont-Laurier	
	• Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil	
	• CHSLD des Hauteurs	
	• CHSLD L'Auberge	
	• CHSLD Lucien-G. Rolland	
	• Casis Rivière Rouge	
	» Résidence du Verger	5
	» Résidence Le Vieux Sage	3

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES
Montérégie	>> CISSS de la Montérégie-Centre • Hôpital du Haut-Richelieu • CHSLD Gertrude-Lafrance • CHSLD Georges-Phaneuf • CHSLD Champagnat • CHSLD Sainte-Croix • CLSC de la Vallée-des-Forts	315
	>> Centre d'accueil Marcelle-Ferron Inc.	53
	>> Maison des aînés de Saint-Timothée Inc.	23
	>> Les jardins de Ramezay Inc.	9
	>> Résidence Marquis de Tracy	4
	>> Manoir de la Rive	1
	>> Résidence Villa St-Joseph	11
	>> CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : • Hôpital d'Amos • Hôpital de Rouyn-Noranda • CHSLD Pie-XII • CLSC de Rouyn-Noranda	159
	>> Maison de la source Gabriel	5
	>> CISSS de Chaudière-Appalaches • CLSC et centre d'hébergement de Lac-Échemin • CLSC et centre d'hébergement de Beauceville • CLSC et centre d'hébergement de Saint-Prosper • Hôpital de Saint-Georges • Centre d'hébergement Saint-Alexandre • Hôpital de Thetford Mines • Centre d'hébergement du Séminaire	311
Chaudière-Appalaches	>> Domaine de la Beaucevilloise Inc.	5

INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2018 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	S. O.
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	S. O.
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	S. O.
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	S. O.
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2019	S. O.

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse des recommandations du comité

Les recommandations formulées au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- » Le respect du *Profil des compétences* ;
- » Le respect des méthodes de soins ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections ;
- » Le respect des principes de rédaction des notes d'évolution ;
- » Le respect du Code de déontologie ;
- » Le respect du *Code des professions*.

Au cours de l'année qui suit le dépôt du rapport des visites de surveillance générale, le comité assure le suivi, en collaboration avec la direction des soins infirmiers ou la coordonnatrice des soins infirmiers, et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement, le cas échéant, qui ont la responsabilité d'apporter les correctifs requis en produisant un plan d'amélioration de la qualité.

INSPECTIONS DE SUIVI

	NOMBRE
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2018	S. O.
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	1
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2019	S. O.



INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Le comité a assuré le suivi d'un dossier de l'exercice précédent et a analysé 15 demandes d'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre.

	NOMBRE
Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	6
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur sa compétence	5
Nombre de rapports d'inspection produits par le comité	7
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	4
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic, en application du 5e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	11
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2018	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	15
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	7
Inspections portant sur la compétence pendant au 31 mars 2019	6

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Audiences tenues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation	4
Audiences tenues au cours de l'exercice ayant conclu à un non-lieu	0

➤ *Portrait et relevé des recommandations présentées au comité exécutif, comme prévu par la délégation des pouvoirs par le Conseil d'administration*

RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
Obligation de suivre et réussir un stage	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement	0	0	0
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement	0	0	4

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a adopté quatre recommandations prévoyant l'obligation à quatre membres de s'inscrire, de suivre et de réussir la formation d'appoint en présentiel d'une durée de 570 heures et de suspendre leur droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'ils aient réussi cette formation d'appoint, sauf dans le cadre des cours et des stages lors de cette formation.

> Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	4
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Le comité exécutif a pris acte de la décision d'une membre demandant à l'Ordre de ne plus être inscrite au Tableau.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ENTÉRINÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

	NOMBRE
Membres ayant réussi	0
Membres ayant échoué (au total)	1
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0
Dossiers en suspens	4

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Réception de 4 signalements du comité d'inspection professionnel au Bureau du syndic.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- » Élaboration d'un nouveau questionnaire et d'un nouveau rapport de visite de surveillance générale en lien avec le nouveau *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*
- » Révision en cours des examens portant sur la compétence professionnelle

INSPECTIONS EN ÉTABLISSEMENT

> Nombre d'inspections en établissement ou de vérifications de l'exercice collectif en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2018 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites de milieu réalisées au cours de l'exercice précédent)	9
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	S. O.
Visites de milieu réalisées au cours de l'exercice	50
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	S. O.
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites de milieu réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	52
Membres différents concernés par un rapport d'inspection au cours de l'exercice à la suite d'un formulaire ou d'un questionnaire ou à la suite d'une visite de milieu	S. O.
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2019	S. O.

04

FORMATION CONTINUE



Programme de développement professionnel	46
Activités relatives à la formation continue des membres	47
Dispenses de formation continue	52
Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement	52
Formations réglementaires	52

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Mandat

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer dix heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ci-après désigné « Règlement ». Ces heures doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de deux ans.

Dans le cadre de l'application du Règlement, l'Ordre doit :

- » Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel.
- » Préparer des devis de compétences.
- » Créer des programmes de développement professionnel.
- » Déterminer des stratégies d'apprentissage et modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée.
- » Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations.
- » Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre.
- » Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel.
- » Accréditer les devis de compétences des activités en partenariat.
- » Assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de développement professionnel.
- » Assurer le suivi des demandes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète.
- » Collaborer avec le Service du développement de la pratique professionnelle au suivi de la formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.
- » Assurer le suivi des demandes de formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur.



ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de développement professionnel. Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

› Formations offertes lors du congrès 2018 de l'OIIAQ

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	LIEU	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE	NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Des projets porteurs pour l'infirmière auxiliaire d'aujourd'hui et pour définir celle de demain !	1,25		Sherbrooke	450	48
Conférence de motivation	1,5	1	Sherbrooke	450	48
Gérer son stress, un défi personnel et professionnel	2	1	Sherbrooke	424	47
Le cancer du sein ; sa survie et ses défis !	2	1	Sherbrooke	450	48
Maladie d'Alzheimer et autres TNC : favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	2	1	Sherbrooke	436	47
Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire	1,25	1	Sherbrooke	450	48

› Formations développées et offertes par l'OIIAQ lors d'événements

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
L'infirmière auxiliaire et les soins de plaies (conférences régionales)	2,5 h	1330
L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital !	2,5 h	587
Total		1917



> Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
ÉTHIQUE ET LÉGAL		3478
Capsule EL00 : Profil des compétences	30 minutes	3280
Capsule EL01 : Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2 h	99
Capsule EL02 : Secret professionnel	2 h	99
SOINS DE PLAIES		2032
Capsule SP01 : Produits et pansements : facile de s'y retrouver?	2 h	478
Capsule SP02 : Paramètres d'une plaie	2 h	230
Capsule SP03 : Déchirures cutanées	2 h	176
Capsule SP04 : Lésions de pression	2 h	174
Capsule SP05 : Ulcères des membres inférieurs	2 h	112
Capsule SP06 : Ulcère du pied diabétique	2 h	93
Capsule SP07 : Plaies oncologiques	2 h	130
Capsule SP08 : Brûlures	2 h	160
Capsule SP09 : Plaies traumatiques	2 h	90
Capsule SP10 : Lavage des mains	30 minutes	246
Capsule SP11 : Prévention des infections en soins de plaies	2 h	143
LES NOTES D'ÉVOLUTION		966
Capsule NE01 : Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire	2 h	372
Capsule NE02 : Description de la douleur dans les notes d'évolution	2 h	256
Capsule NE03 : Description d'une lésion de pression	2 h	59
Capsule NE04 : Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2 h	156
Capsule NE05 : Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2 h	123
DIABÈTE		1129
Capsule D01 : Vision d'ensemble	2 h	219
Capsule D02 : Les différents types	2 h	141
Capsule D03 : Les complications	2 h	106
Capsule D04 : La glycémie capillaire	2 h	125
Capsule D05 : L'hypoglycémie (urgence glycémique)	2 h	155
Capsule D06 : L'hyperglycémie (urgence glycémique)	2 h	72
Capsule D07 : La médication antidiabétique	2 h	61
Capsule D08 : L'insulinothérapie	2 h	59
Capsule D09 : Le soin des pieds et l'aspect psychologique	2 h	68
Capsule D10 : La thérapie nutritionnelle	2 h	81
Capsule D11 : L'activité physique chez la personne diabétique	2 h	42

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
QUESTIONNAIRE REVUE SANTÉ QUÉBEC		1214
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés	1 h	226
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (deuxième partie)	1 h	148
La dépression chez les personnes âgées : un tabou silencieux	1 h	486
Les troubles du sommeil... CPAP ou BiPAP	1 h	354
Total		8819

➤ Formations par correspondance développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
Pharmacologie	30 h	35
Total		35

➤ Formations développées par l'OIIAQ et offertes par les commissions scolaires *

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
La pédiatrie : les altérations les plus courantes	10 h	22
L'accident vasculaire cérébral (AVC) et l'ischémie cérébrale transitoire (ICT)	10 h	64
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires	10 h	40
Soins reliés aux traitements des plaies	10 h	86
Total		212

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'OIIAQ.



➤ **Formations en classe virtuelle développées par la commission scolaire Beauce-Etchemin (CSBE) et offertes en collaboration avec l'OIIAQ ***

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
La fibrillation auriculaire : le cœur dans tous ses états	5 h	92
Réalité troublante : les drogues et médicaments	5 h	0
Les infections nosocomiales, comment puis-je faire pour les prévenir ?	5 h	0
Méthodes de soins avancées	5 h	46
Tumeurs intracrâniennes : tout commence dans la cellule	5 h	0
Diagnostic cancer : introduction à l'oncologie	5 h	0
Valeurs de référence : bilans sanguins	5 h	41
Valeurs de référence : les examens de laboratoire	5 h	40
Soins de fin de vie	10 h	161
Déficits cognitifs	10 h	65
Troubles de l'humeur	10 h	10
Angine stable et angine instable	10 h	43
Infarctus du myocarde	10 h	59
Insuline, opiacés, solutés et anticoagulants : l'essentiel pour une administration exacte et sans équivoque	10 h	0
La schizophrénie et les principaux troubles psychotiques	10 h	0
Pneumonie : MPOC	10 h	0
Prévention des infections nosocomiales	10 h	0
Stable and unstable angina	10 h	0
Soulager la douleur autrement	5 h	11
Total		568

* Formations offertes par la CSBE selon une entente conclue avec l'OIIAQ.



➤ **Formations en présentiel développées par les commissions scolaires et offertes en collaboration avec l'OIIAQ***

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
Démystifier les troubles de santé mentale	5 h	S. O.
Soins palliatifs	10 h	S. O.
Schizophrénie et les troubles psychotiques	7 h	S. O.
Déficits cognitifs	7 h	9
Infarctus du myocarde	7 h	S. O.
Insuline, opiacés, solutés et anticoagulants	7 h	7
Le diabète	10 h	S. O.
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires	10 h	S. O.
Soins des pieds	160 h	S. O.
Soins palliatifs	10 h	S. O.
Le système respiratoire, l'asthme chez l'enfant et l'adulte	10 h	S. O.
Les antihypertenseurs	6 h	S. O.
Total		16

* Formations offertes par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire Pierre-Neveu selon une entente conclue avec l'OIIAQ.

➤ **Formations réglementées développées par l'OIIAQ et offertes par les établissements de santé**

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2018-2019
Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur	7 h	35
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	2065
Immobilisations plâtrées	90 h	10
Total		2 110

DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	2 843
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	2 843
Demandes refusées au cours de l'exercice	4
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	4

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* n'a été imposée au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit Règlement se termine le 31 mars 2019.

FORMATIONS RÉGLEMENTÉES

La formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

En date du 31 mars 2019, 303 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'assistance ventilatoire, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

La formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

À la suite de l'adoption par le Conseil d'administration d'un budget pour soutenir la formation sur la contribution à la thérapie intraveineuse, les travaux d'élaboration, d'organisation, de promotion et de déploiement se sont poursuivis. Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités, peuvent maintenant se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse. Le déploiement de ce programme de formation est en cours depuis avril 2016 et s'est échelonné jusqu'en avril 2019, au sein du réseau de la santé.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 28 556 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 2 065 au cours de l'exercice.



05

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC



Bureau du syndic	54
Demandes d'information et signalements adressés au Bureau du syndic	54
Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	54
Décisions rendues par le Bureau du syndic	55
Nature des plaintes déposées au conseil de discipline par le Bureau du syndic	55
État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic	56
Requêtes en suspension ou limitation provisoires du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	56
Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic	56
Enquêtes et décisions rendues par les syndicats ad hoc	56
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle	57
Échange de renseignements avec d'autres syndicats	57
Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions	57
Autres activités du Bureau du syndic	57
Activités relatives à la répression des infractions prévues au chapitre VII du <i>Code des professions</i> ou à la loi constituant l'Ordre commises par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre	58

BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Il est composé du syndic et de la syndique adjointe qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Sur demande ou de leur propre initiative, ils font enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et aux autres règlements applicables à la profession. Lorsqu'ils le jugent approprié, ils déposent une plainte devant le Conseil de discipline.

François Brady, inf. aux., syndic
Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	S. O.
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	127



ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
» Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2018	54
» Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	127
• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	112
• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	4
• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres	4
• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	3
• Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information	4
TOTAL DES MEMBRES VISÉS PAR LES ENQUÊTES OUVERTES AU COURS DE L'EXERCICE	120
» Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	106
• Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	39
• Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	21
• Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	22
• Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	24
» Enquêtes pendantes au 31 mars 2019	75

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
» Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline	13
» Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	91
• Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic	3
• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	48
• Enquêtes autrement fermées (au total)	40
▪ Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulentes	4
▪ Pas matière à porter plainte	16
▪ Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	7
▪ Autres motifs	13

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	13
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au Code de déontologie des membres de l'Ordre)	4
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	7
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	10
Infractions liées au comportement du professionnel	9
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	1
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	2
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
» Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2018	2
» Plaintes portées par le Bureau du syndic au Conseil de discipline au cours de l'exercice	13
» Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	35
» Plaintes du Bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	7
• Plaintes retirées	1
• Plaintes rejetées	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	6
» Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2019	8

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRES DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Conformément à l'article 122.0.1 du Code des professions :

Aucune requête n'a été adressée au Conseil de discipline par le Bureau du syndic au cours de l'exercice à l'effet d'imposer immédiatement une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser un titre réservé aux membres de l'Ordre, à un professionnel faisant l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus en lien avec l'exercice de la profession.

Conformément à l'article 130 du Code des professions :

Aucun membre n'a fait l'objet d'une requête adressée au Conseil de discipline par le Bureau du syndic à la suite d'une plainte déposée au cours de l'exercice à l'effet de lui imposer une radiation provisoire immédiate ou une limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles.

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars 2018 et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

ENQUÊTES ET DÉCISIONS RENDUES PAR LES SYNDICS AD HOC

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aucun membre n'a fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le Bureau du syndic.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES SYNDICS

Cinq échanges de renseignements ou de documents professionnels utiles ont eu lieu avec des syndicats d'autres ordres professionnels au cours de l'exercice.

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Tous les membres du Bureau du syndic ont suivi les formations suivantes :

- » Séances stratégiques sur le droit disciplinaire.
- » Plusieurs formations sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats – relativement à l'article 59.1 du *Code des professions*.
- » Témoigner devant le Conseil de discipline.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Réalisation d'une veille au cours de l'exercice, permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

- » Informations reçues sur le web, au sein des journaux, des reportages télévisuels ou encore des infractions découvertes en cours d'enquête concernant d'autres membres.

Réalisation d'activités préventives au cours de l'exercice, telles que la formation offerte à des membres ou à de futurs membres

- » Capsule de formation sur les conflits d'intérêts et publication d'un article dans la revue Santé Québec sur les conflits d'intérêts par l'avocate du Bureau du syndic.

Liens avec l'admission, l'inspection professionnelle, la formation continue ou toute autre instance visant à améliorer le contrôle de l'exercice de la profession

- » Collaboration continue avec les différents services de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public.



ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

	NOMBRE
» Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2018	2
» Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	44
• En matière d'exercice illégal (a. 188.1 à 188.2)	1
• En matière d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
• En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	43
• En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
• En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
» Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
» Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	25
• Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	0
• Actions non judiciaires (au total)	18
▪ Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
▪ Mises en demeure	18
• Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	7
» Enquêtes pendantes au 31 mars 2019	21
» Nombre de jugements rendus	0



06

COMITÉ DE RÉVISION



Comité de révision des plaintes du Bureau du syndic	60
Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus	60
Nature des avis rendus par le comité de révision	61
Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions	61

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Le comité a tenu une réunion au cours de l'année. Trois demandes ont été reçues et un dossier a été entendu par le comité au cours de l'exercice 2018-2019. Le comité a confirmé la décision de la syndique adjointe de ne pas porter plainte.

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

Denise Dubois, administratrice
nommée par l'Office des professions
du Québec, présidente du comité
Serge Marquis, inf. aux.
Alain Sansfaçon, inf. aux.
Julie Thouin, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

M^e France Joseph, avocate



DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
» Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2018	2
» Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	3
• Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (a. 123.4, al.1)	3
• Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	3
» Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
» Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	1
• Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al.3)	0
• Avis rendus après le délai de 90 jours	1
» Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2019	2

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

› **Nombre d'avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice selon la nature des conclusions suivantes :**

	NOMBRE
› Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1°)	1
› Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2°)	0
› Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3°)	0
› Suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al.2)	0

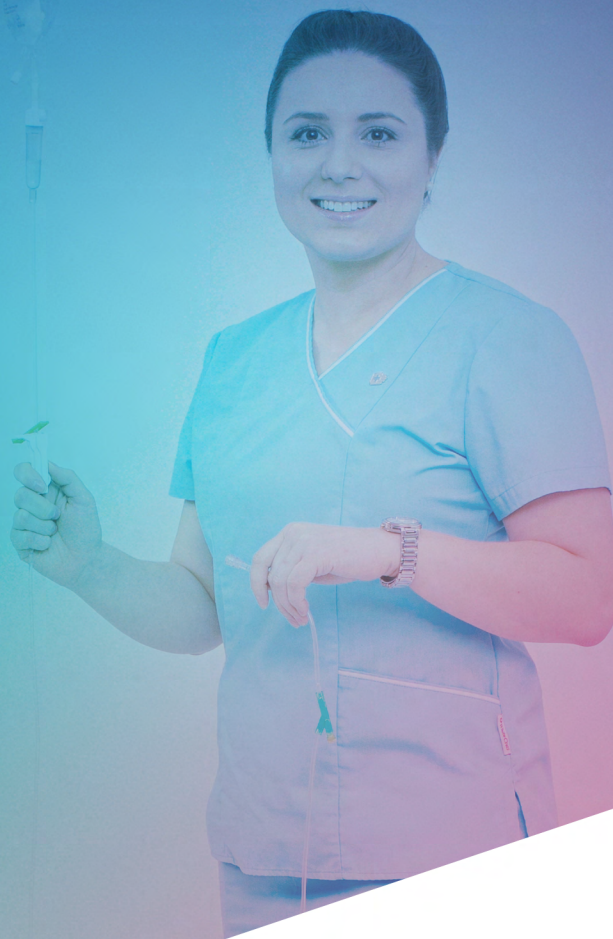
FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du comité de révision n'ont pas suivi de formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.



07

CONSEIL DE DISCIPLINE



Conseil de discipline **63**

Plaintes au Conseil de discipline **63**

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration **66**

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice **66**

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions **66**

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES (AU 31 MARS 2019)

M^e Jean-Guy Légaré, avocat, président
M^e Maurice Cloutier, avocat, président
M^e Marie-Josée Corriveau, avocate, présidente
M^e David Y. Lord, avocat, président
M^e Lydia Milazzo, avocate, présidente
M^e Isabelle Dubuc, avocate, présidente
Yvan Lachance, inf. aux.
Stéphane Giguère, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.
Serge St-Germain, inf. aux.
Nicole Poulin, inf. aux.
Micheline Trudeau, inf. aux.
France Martel, inf. aux.

SECRÉTAIRES DU CONSEIL

Katia Boscher, technicienne juridique, secrétaire du Conseil de discipline et adjointe à la direction générale
M^e France Joseph, avocate, secrétaire substitut du Conseil de discipline
Marie-Josée Le Sauter, technicienne juridique, adjointe à la direction générale et secrétaire substitut du Conseil de discipline

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
» Plaintes pendantes au 31 mars 2018	3
» Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	13
• Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	13
• Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
• Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
» Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	14
» Plaintes pendantes au 31 mars 2019	9



> Nature des chefs entendus

N° DE L'ARTICLE	NATURE DES CHEFS ENTENDUS LORS DES 17 AUDITIONS COMPLÉTÉES	NOMBRE
CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC		
8	Défaut d'avoir une conduite irréprochable envers toute personne.	2
11	Défaut de dénoncer tout incident ou accident qui résulte de son intervention. Défaut de prise de moyens nécessaires sans délai.	2
13	Défaut de prodiguer les soins et les traitements avec diligence.	5
14	Défaut d'être diligent lors de l'administration du médicament ou d'une substance.	1
16	Appropriation de médicaments ou d'autres biens et substances.	1
17	Falsification de notes, fabrication de faux dossiers, rapports, registres ou documents, fausse information, omission d'inscrire les informations nécessaires.	2
46	Non-respect de son lien professionnel. A établi des liens d'amitié, amoureux ou sexuels.	1
47	Défaut de respecter la non-communication avec le demandeur d'enquête ou la personne ayant déposé la plainte.	2
51	Défaut de respecter les règles d'accessibilité et de rectification des dossiers.	1
68	Défaut de collaborer et répondre à toute demande ou correspondance d'un syndic.	0
71	Abus de confiance, induire volontairement en erreur, surprendre sa bonne foi, utiliser des procédés déloyaux à l'égard d'un autre membre ou d'un membre d'un autre ordre professionnel.	2
76	Vente, possession ou participation à des fins lucratives à toute distribution de médicaments, d'appareil ou de produits ayant un lien avec sa profession.	3
CODE DES PROFESSIONS		
45.2	Avoir fait une fausse déclaration lors de l'inscription.	1
59.1	Avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de sa profession.	4
59.2	Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession.	9
149.1	Déclaration de culpabilité à l'infraction criminelle, disciplinaire ou pénale.	1
Total : 17 auditions complétées		37

Notez que toutes les plaintes ont été portées par le syndic ou la syndique adjointe.
La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.



> Décisions

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE DE CHEFS	NATURE DE LA SANCTION
a) Autorisant le retrait de la plainte	5	S. O.
b) Rejetant la plainte	0	S. O.
c) Acquittant l'intimé	0	S. O.
d) Déclarant l'intimé coupable	2	Suspension conditionnelle article 59.2 / 1 ^{er} chef
e) Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0	S. O.
f) Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3	Radiations concurrentes : 3 mois / 1 ^{er} chef 5 mois / 2 ^e chef 3 mois / 3 ^e chef
	1	Radiation temporaire : 3 mois / 1 ^{er} chef
	2	Radiations concurrentes : 3 mois / 1 ^{er} chef 4 mois / 2 ^e chef
	1	Radiation temporaire : 5 ans / 1 ^{er} chef Amende de 2500 \$ / 1 ^{er} chef
	2	Radiations concurrentes : 2 mois / 1 ^{er} chef Retiré / 2 ^e chef 3 mois / 3 ^e chef
	1	Réprimande / 1 ^{er} chef
	1	Amende de 3 000 \$
	4	Radiations concurrentes : 3 mois / 1 ^{er} chef 2 semaines / 2 ^e chef 2 semaines / 3 ^e chef 3 mois / 4 ^e chef
	4	Radiations concurrentes : 5 ans / 1 ^{er} chef Amende de 2500 \$ / 1 ^{er} chef 7 ans / 2 ^e chef Amende de 2500 \$ / 2 ^e chef 7 ans / 3 ^e chef Amende de 2500 \$ / 3 ^e chef 5 ans / 4 ^e chef Amende de 2500 \$ / 4 ^e chef
	3	Radiations concurrentes : 4 mois / 1 ^{er} chef 2 mois / 3 ^e chef 4 mois / 4 ^e chef
	2	Radiations temporaires : 2 mois / 1 ^{er} chef Réprimande / 2 ^e chef
	4	Radiations concurrentes : 15 mois / 1 ^{er} chef 9 mois / 2 ^e chef 9 mois / 3 ^e chef 15 mois / 4 ^e chef
g) Imposant une sanction	2	Radiations concurrentes : 4 mois / 1 ^{er} chef 4 mois / 2 ^e chef
	1	Radiation de 18 mois
	2	Radiations concurrentes : 4 mois / 1 ^{er} chef 1 mois / 2 ^e chef

Total : 17 décisions pour 40 chefs

Statistiques diverses

- » Nombre d'audiences du Conseil de discipline : 17
- » Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours : 12
- » Nombre d'appels portés au Tribunal des professions : 0
- » Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions : 0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	NOMBRE
» Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte en vertu du deuxième alinéa de l'article 128 (a. 158.1, al. 2, par. 1°)	0
» Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire visé à l'article 59.1, pour défrayer le coût des soins thérapeutiques reliés à cet acte (a. 158.1, al. 2, par. 2°)	0
» Obliger le professionnel à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (a. 160, al. 1)	1
» Obliger le professionnel à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre mesure avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (a. 160, al. 1)	0
» Suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession (a. 160, al. 2)	0

Une décision a été prise par le Conseil d'administration à la suite de la recommandation du Conseil de discipline.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et le Conseil de discipline n'a rendu aucun avis en ce sens au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du Conseil de discipline n'ont pas suivi de formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

08

AUTRES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT



Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession **68**

Législation et réglementation de l'Ordre **68**

Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession **68**

Avis ou énoncés de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession **68**

Profil des compétences **69**

Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle **69**

Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre **69**

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

- » Entrée en vigueur du *Règlement sur l'Organisation de l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec et les élections de son Conseil d'administration*
- » Travaux en cours pour la révision du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*

NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- » Mémo conjoint avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) en lien avec l'administration d'un PRN.
- » Élaboration et diffusion d'une capsule de formation spécifique sur les risques de transmission des infections et les responsabilités professionnelles de l'infirmière auxiliaire.
- » Participation à différents comités dans le but d'élaborer notamment des normes ou des guides de pratique :
 - Participation aux rencontres du comité de travail interprofessionnel pour la détermination des conditions et modalités devant encadrer la réalisation des activités inscrites aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*.
 - Participation au comité directeur du service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH).
 - État d'avancement des travaux et modèle de soins buccodentaires et d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD.
 - Participation au groupe de travail opérationnel – norme RPA de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
 - Participation au comité d'évaluation des méthodes de soins informatisées du centre d'expertise en santé de Sherbrooke.

AVIS OU ÉNONCÉS DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Au cours de la dernière année, l'Ordre a émis quelques positions à l'égard de l'exercice de la profession par le biais de communiqués de presse. Il s'est notamment prononcé sur :

- » Le rôle essentiel des infirmières et infirmiers auxiliaires dans la dispense de soins sécuritaires et de qualité, dans le cadre de la tournée provinciale Enjeux et défis de la profession de l'Ordre.
- » La qualité des compétences et la disponibilité des membres pour répondre aux besoins du réseau, dans un contexte de recrutement à l'étranger.
- » Les ratios patients-équipes de soins et la place incontournable que doivent jouer les infirmières auxiliaires au sein de ces derniers.
- » La nécessité de favoriser le plein champ d'exercice des membres, avec autonomie.
- » Le programme de soins buccodentaires en CHSLD annoncé par le gouvernement et l'importance du rôle des infirmières auxiliaires pour le succès de cette initiative.

PROFIL DES COMPÉTENCES

Travaux d'élaboration, de révision ou de remplacement effectués au cours de l'exercice :

- » Élaboration du document *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* en remplacement du document *Les Indicateurs de la compétence de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.
- » Élaboration d'un nouveau questionnaire et d'un nouveau rapport de visite de surveillance générale en lien avec le nouveau *Profil des compétences de l'infirmière auxiliaire*.
- » Révision du document *Les activités professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.
- » Révision de la Foire aux questions du site web et élaboration de nouvelles questions.

AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX MEMBRES DANS LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le Service de l'inspection professionnelle (SIP) a répondu à 1 673 appels et 41 courriels adressés au service-conseil. De septembre 2018 au 31 mars 2019, le SIP a répondu à 2 469 appels et 308 courriels concernant la formation continue obligatoire. De plus, 1 115 plages horaires ont été réservées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

La directrice du Service de l'inspection professionnelle a donné plusieurs conférences pour présenter le nouveau Profil des compétences, dont une au congrès de l'Ordre, en juin 2018. Elle s'est également rendue à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, le 20 novembre 2018, afin de présenter le Profil des compétences, le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire et le fonctionnement d'une visite de surveillance générale (VSG).

La directrice du Service de l'inspection professionnelle a également participé à plusieurs rencontres avec des membres du forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS ET AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

L'Ordre a déposé son rapport sur ses réflexions prébudgétaires au ministre des Finances, Éric Girard.

L'Ordre est demeuré très présent et proactif lors des différentes rencontres organisées par les différentes parties prenantes, dont celles organisées par l'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), les comités de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'auprès de plusieurs ordres professionnels. Parmi celles-ci, soulignons :

- » Participation au comité interordres et de l'Office des professions concernant les points 39.7, 39.8 et 39.9 du Code des professions où les travaux portent principalement sur les mesures d'encadrement des ressources non-professionnelles afin de protéger le public.
- » Participation au Conseil interprofessionnel du Québec et à ses forums (direction générale, syndic, inspection professionnelle, juridique, service de la formation professionnelle et des permis).
- » Participation aux tables des directions des soins infirmiers (DSI) du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de présenter des cadres de références et des projets touchant le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire.
- » Participation et collaboration active aux activités des comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).
- » Collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres en santé notamment en vue d'organiser le 9^e colloque interdisciplinarité.
- » Collaboration au comité mixte OIIQ-OIIAQ où les efforts sont déployés pour clarifier et faire évoluer le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire, par la révision de règlements, la production de mémo-conjoint ou autres.
- » Participation au comité sur la clarification quant à la non-réanimation selon les souhaits des usagers.

09

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES



Mouvements inscrits au tableau de l'Ordre	71
Autorisations spéciales	71
Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice	71
Exercice en société	71
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2019 selon le genre	71
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2019 selon la région administrative	71
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	73
Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société	73
Motifs de réclamations ou de déclarations de sinistre	73
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic	73
Activités relatives à l'indemnisation	74
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	74

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2018	28 556
+ NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE (AU TOTAL)	1 662*
» Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	45
» Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	-
» Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 97 de la Charte de la française	-
» Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 41 du Code	-
» Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1 ^o	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1 ^o	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2 ^o	-
» Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
» Permis délivrés en vertu de l'article 184	1 321
» Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	148
• De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	31
• De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	9
• De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	108
» Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	-
» Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	-
+ MEMBRES RÉINSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS INSCRITS AU 31 MARS 2019 À LA SUITE DE LEUR ABSENCE DE CELUI-CI AU 31 MARS 2018	950
- MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS RADIÉS AU 31 MARS 2019 POUR DES MOTIFS ADMINISTRATIFS	2 258
- MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS RADIÉS AU 31 MARS 2019 POUR DES MOTIFS DISCIPLINAIRES	2
- MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS RETIRÉS AU 31 MARS 2019 POUR D'AUTRES MOTIFS (AU TOTAL)	191
» À la suite d'un décès	4
» À la suite d'un retrait volontaire du Tableau pour retraite	187
⊖ MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2019 (AU TOTAL)	28 717
» Détenant un permis temporaire reçu en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	96
» Détenant un permis dit régulier	28 621

* Parmi ce chiffre, 3 membres sont inscrits avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

REGISTRE DES ÉTUDIANTS, DES STAGIAIRES OU DES CANDIDATS À L'EXERCICE

Nombre de candidats à l'exercice de la profession (CEPIA) inscrits à un registre de l'Ordre au 31 mars 2019 : 197

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2019 SELON LE GENRE

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2019	28 717
Infirmières auxiliaires	25 758
Infirmiers auxiliaires	2 959

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2019 SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

➤ Répartitions des membres selon les régions administratives

RÉGION	TOTAL	%
Bas-Saint-Laurent	783	2,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 000	3,5 %
Capitale-Nationale	2 676	9,3 %
Mauricie	892	3,1 %
Estrie	1 288	4,5 %
Montréal	5 336	18,6 %
Outaouais	966	3,4 %
Abitibi-Témiscamingue	486	1,7 %
Côte-Nord	294	1,0 %
Nord-du-Québec	56	0,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	404	1,4 %
Chaudière-Appalaches	1 561	5,4 %
Laval	1 890	6,6 %
Lanaudière	2 524	8,8 %
Laurentides	2 484	8,7 %
Montréal	5 129	17,9 %
Centre-du-Québec	824	2,9 %
Autres régions	124	0,4 %

*La décimale de la somme totale des pourcentages de ce tableau doit être arrondie à 0.

COTISATION ANNUELLE

Pour l'exercice 2018-2019, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2018 était de 195 \$, incluant les frais de 4,92 \$ pour l'assurance responsabilité, en plus des frais de 27 \$ pour la contribution à l'Office des professions du Québec.

> Statistiques annuelles de l'OIIAQ au 31 mars 2019

Nombre de réinscriptions en cours d'année pour avoir remédié au défaut de paiement de la cotisation professionnelle	941
---	-----

Nombre de réinscriptions pour avoir remédié au défaut de se conformer au <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>	41
---	----

Nombre de suspension ou de révocation de permis	0
---	---

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	28 717	1 000 000 \$	3 000 000 \$

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du Conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MOTIFS DE RÉCLAMATIONS OU DE DÉCLARATIONS DE SINISTRE

Le motif de la seule déclaration de sinistre reçue visait la crainte de poursuite par l'assurée suivant un décès survenu.

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune information n'a été transmise au Bureau du syndic ou au comité d'inspection professionnelle, en raison d'absence de réclamation.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas établi de fonds d'indemnisation, puisqu'il n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars 2018 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars 2018 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2019

Rapport de l'auditeur indépendant **76**

États financiers **78**

Résultats **78**

Bilan **79**

Évolution de l'actif net **80**

Flux de trésorerie **81**

Note afférente aux états financiers **82**

Renseignements complémentaires **87**

Annexe requise en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel **88**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

**l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS
AUXILIAIRES DU QUÉBEC**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à l'exception des ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 avril 2018.

Autre point

Les états financiers de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 avril 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- » nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- » nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- » nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- » nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;

- » nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- » nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

W|azars, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 30 mai 2019

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018 (Retraité note 4)
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	5 348 357	5 435 236
Examen professionnel	743 470	805 325
Admissions	376 414	385 683
Développement professionnel	320 413	126 849
Revenus de placement	228 553	208 191
Publicité	158 303	7 524
Congrès	82 260	47 543
Ristournes	46 083	14 467
Gain (perte) net non réalisé sur placements	37 517	(113 270)
Offres d'emploi	20 338	-
	7 361 708	6 917 548
CHARGES		
Protection du public (annexe A)	1 385 080	1 174 788
Exercice de la profession et développement de la pratique professionnelle (annexe B)	266 391	280 726
Services aux membres (annexe C)	2 015 638	1 425 480
Relève de la profession (annexe D)	743 841	1 191 209
Gouvernance de l'Ordre (annexe E)	2 414 357	3 000 508
	6 825 307	7 072 711
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	536 401	(155 163)
AUTRES ÉLÉMENTS (NOTE 11) (ANNEXE F)	2 516 218	(321 186)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 052 619	(476 349)

BILAN

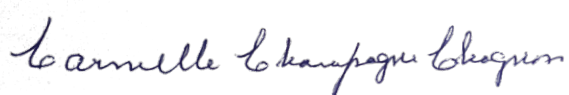
31 MARS 2019

	2019	2018 (Retraité note 4)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 879 762	4 497 178
Débiteurs (note 5)	2 907 089	61 684
Frais payés d'avance	93 658	166 442
	8 880 509	4 725 304
LOYER PAYÉ D'AVANCE	121 930	121 930
PLACEMENTS (NOTE 6)	7 613 932	7 674 249
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 8)	417 609	117 088
ACTIFS INCORPORELS (NOTE 9)	77 775	94 093
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE	-	247 364
	17 111 755	12 980 028
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 855 188	1 083 644
Cotisations perçues d'avance	4 971 694	4 766 669
Contribution à l'Office de la profession du Québec	785 108	700 357
Autres revenus perçus d'avance	71 563	53 775
	7 683 553	6 604 445
ACTIF NET		
AFFECTATIONS INTERNES (NOTE 12)	500 000	500 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	495 384	458 545
NON GREVÉ D'AFFECTATIONS	8 432 818	5 417 038
	9 428 202	6 375 583
	17 111 755	12 980 028

Pour le Conseil d'administration



Carole Grant
Inf. aux., Présidente



Carmelle Champagne-Chagnon
Inf. aux., Présidente du comité audit
et gestion des risques financiers

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE	INVESTIS EN IMMOBILISATION	NON AFFECTÉS	2019 TOTAL	2018 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	500 000	458 545	5 417 038	6 375 583	6 851 932
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	36 839	3 015 780	3 052 619	(476 349)
SOLDE À LA FIN	500 000	495 384	8 432 818	9 428 202	6 375 583



FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018 (Retraité note 4)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 052 619	(476 349)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	71 387	54 262
Amortissement des actifs incorporels	16 318	15 826
(Gain) perte net non réalisé sur les placements	(37 517)	113 270
Gain net sur disposition d'actif destiné à la vente (note 11)	(2 516 218)	-
	586 589	(292 991)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(1 693 511)	(404 283)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 106 922)	(697 274)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 520 074)	(4 255 207)
Disposition et échéance de placements	1 617 908	1 234 547
Acquisition d'immobilisations corporelles	(371 908)	(124 563)
Produit de la disposition d'actif destiné à la vente	2 763 580	-
Acquisition d'actifs incorporels	-	(36 273)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 489 506	(3 181 496)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 382 584	(3 878 770)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 497 178	8 375 948
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 879 762	4 497 178

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué et régi par le *Code des professions* et est un organisme à but non lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le conseil d'administration, par l'adoption de ses états financiers, a convenu d'adopter la méthode du report et d'éliminer la présentation par fonds de ses activités, tant pour l'exercice clos le 31 mars 2019 que le précédent, afin de simplifier la présentation des états financiers et la rendre conforme à la structure de l'Ordre tout en respectant les exigences de l'Office des professions du Québec.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui nécessitent le recours à des estimations est la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations professionnelles et les revenus de placement sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations perçues au 31 mars 2019 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 MARS 2019

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, les autres sommes à recevoir, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et charges à payer et de la contribution à l'Office des professions du Québec.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La méthode d'amortissement du mobilier a été révisée prospectivement suite à de nouvelles informations. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement

linéaire aux périodes indiquées ci dessous :

	MÉTHODE	PÉRIODES
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux et les périodes indiqués ci dessous :

	MÉTHODE	PÉRIODES
Logiciels	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Actif destiné à la vente

Les actifs à long terme sont classés comme actifs destinés à la vente lorsqu'ils satisfont certains critères, notamment : les membres de la direction se sont engagés à poursuivre un plan pour la vente des actifs; les actifs peuvent être mis en vente immédiatement dans leur état actuel; un programme actif de recherche d'acquéreurs ainsi que d'autres démarches nécessaires à la conclusion de la vente des actifs ont été entrepris; la vente des actifs est probable et le transfert de ceux ci devrait répondre, dans un délai d'une année, aux critères de constatation des ventes; les actifs font l'objet d'efforts de vente soutenus et sont offerts à des prix raisonnables, compte tenu de leur juste valeur, et il est peu probable que le plan concernant la vente des actifs soit modifié de façon significative ou qu'il soit abandonné.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 MARS 2019

4. RETRAITEMENT DES CHIFFRES COMPARATIFS

La direction de l'Ordre a constaté une surévaluation des revenus de cotisation des membres et des charges administratives du montant des assurances responsabilités des membres au 31 mars 2018. En effet, les montants d'assurance responsabilité des membres ont été remis

à l'assureur et n'auraient pas dû être enregistrés dans les résultats de l'Ordre. Le retraitement a eu pour effet de réduire de 142 650 \$ les revenus de cotisation, de réduire les charges administratives, d'augmenter les créditeurs et charges à payer et de diminuer les cotisations perçues d'avance du même montant au 31 mars 2018. Le reclassement comptabilisé n'a eu aucun effet sur le solde d'ouverture de l'actif net.

5. DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Gain à recevoir sur disposition d'actif destiné à la vente	2 776 606	-
Ristournes à recevoir	46 083	14 467
Publicité à recevoir	51 660	-
Intérêts à recevoir	32 740	47 217
	2 907 089	61 684

6. PLACEMENTS

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales inc. sont gérés exclusivement par cette dernière. Les dépôts portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, majoré de 1 %. Les intérêts sont calculés et versés mensuellement.

Les placements sont constitués d'obligations et de certificats de placement garantis dont les taux annuels varient de 1,4 % à 3,6 %, et les échéances s'étendent d'avril 2020 à juin 2025.

7. PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (la Convention) qui s'étend du 1er avril 2017 au 31 mars 2022. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 \$, y compris les taxes.

La Convention prévoit un placement pour la stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le placement est généré à même les surplus d'opération d'assurance et les intérêts générés par celui-ci, ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce placement est soumis aux risques d'assurance.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 MARS 2019

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019	2018 (Retraité note 4)
			\$	\$
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier	364 151	226 336	137 815	32 280
Matériel informatique	87 817	30 930	56 887	36 380
Améliorations locatives	240 981	18 074	222 907	48 428
	692 949	275 340	417 609	117 088

9. ACTIFS INCORPORELS

			2019	2018 (Retraité note 4)
			\$	\$
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	135 860	58 085	77 775	94 093

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

		2019	2018 (Retraité note 4)
		\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus		559 009	314 428
Salaires et vacances à payer		288 253	480 737
Assurance responsabilité à payer		128 850	142 650
Taxes de vente		871 988	51 778
Sommes à remettre à l'État		7 088	94 051
		1 855 188	1 083 644

11. AUTRES ÉLÉMENTS

i) Gain net sur disposition d'actif destiné à la vente

Le 29 mars 2019, l'Ordre a disposé de son immeuble situé au 531, rue Sherbrooke, classé comme actif destiné à la vente. Il en a résulté un gain net extraordinaire de 2 516 218 \$ constaté aux résultats et un montant à recevoir de 2 776 606 \$ sur la transaction au 31 mars 2019.

ii) Taxes de vente

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, considérant une incertitude quant à l'application des taxes de vente sur certains des revenus réalisés par l'Ordre, le conseil d'administration

a procédé à une divulgation volontaire auprès de Revenu Québec et un montant de 321 186 \$ a été versé, basé sur une estimation des taxes applicables sur ces revenus. Parallèlement, l'Ordre a procédé à une demande d'interprétation auprès de la Direction des lois sur les taxes et l'administration fiscale de Revenu Québec afin d'obtenir une décision quant à la législation fiscale applicable.

Dans l'éventualité où une décision favorable à l'Ordre serait rendue par la Direction des lois sur les taxes et l'administration fiscale, l'Ordre pourrait récupérer, en tout ou en partie, les montants déjà versés. En date du 31 mars 2019, aucune décision

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 MARS 2019

n'a été rendue par Revenu Québec à cet effet et aucun avis de cotisation n'a été émis.

12. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration a résolu au cours des exercices antérieurs d'affecter un montant minimal de 500 000 \$ des dépôts auprès de La Capitale Assurances générales inc. à titre de garantie. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins, sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 2 075 930 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	411 325 \$
2021	411 325 \$
2022	411 325 \$
2023	411 325 \$
2024	430 630 \$

14. ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice, des plaintes ont été logées auprès de l'Ordre et, selon l'avis de la direction, il est impossible à ce stade-ci d'en déterminer l'issue et l'impact financier potentiel.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié à la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est minimisé du fait que les parties contractantes sont des institutions financières dont le niveau de crédit est élevé tel que déterminé par des agences de notations reconnues.

Les dépôts auprès de La Capitale Assurances générales inc. représentent 20 % (33,6 % en 2017) du total des placements. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements en obligations représentent 78 % du total des placements. Le risque de crédit associé à ces investissements est réduit en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de rencontrer ses obligations. L'Ordre minimise ce risque par un processus budgétaire annuel et un suivi rigoureux.

Risque de marché

L'Ordre est exposé directement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

Les placements de l'Ordre comprennent des obligations à taux fixe dont les taux et les échéances varient. Conséquemment, il est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces instruments financiers pouvant résulter en des effets positifs ou négatifs sur leur juste valeur.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018 (Retraité note 4)
	\$	\$
ANNEXE A - PROTECTION DU PUBLIC		
Inspection professionnelle	531 875	439 743
Syndic	435 913	308 925
Services juridiques	364 109	346 326
Conseil de discipline	51 829	78 282
Comité de révision des plaintes	1 354	1 512
	1 385 080	1 174 788
ANNEXE B - EXERCICE DE LA PROFESSION ET DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Développement de la pratique professionnelle	266 391	280 726
ANNEXE C - SERVICES AUX MEMBRES		
Communication	717 145	890 818
Services aux membres	933 485	325 066
Développement professionnel	365 008	209 596
	2 015 638	1 425 480
ANNEXE D - RELÈVE DE LA PROFESSION		
Examen professionnel	459 708	987 422
Équivalences	262 845	203 787
Relève	21 288	-
	743 841	1 191 209
ANNEXE E - GOUVERNANCE DE L'ORDRE		
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	665 181	509 987
Gestion financière	267 646	421 143
Administration	568 404	1 017 036
Conseil d'administration	390 331	474 480
Informatique	355 815	381 910
Comités du conseil d'administration	112 965	112 823
Assemblée générale	35 578	54 071
Comité exécutif	17 904	28 574
Comité de formation	533	484
	2 414 357	3 000 508
ANNEXE F - AUTRES ÉLÉMENTS		
Taxes de vente	-	321 186
Gain net sur disposition d'actif destiné à la vente	(2 516 218)	-
	(2 516 218)	321 186

ANNEXE REQUISE EN VERTU D'UN RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (NON AUDITÉE)

	2019	2018 (Retraité note 4)
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Salaires et charges sociales	3 792 743	3 438 846
Honoraires de présence	190 821	310 097
Frais juridiques	33 302	35 350
Frais d'audit	66 541	32 900
Honoraires professionnels	524 635	870 894
Formation/thérapie intraveineuse	368 517	283 535
Frais de séjour et de déplacement	433 972	554 404
Frais d'expédition	69 014	149 003
Télécommunications	61 657	34 721
Publicité et promotion	56 949	249 603
Imprimerie et photocopies	99 416	106 327
Mobilier et fournitures de bureau	62 375	96 975
Documentation	4 566	22 304
Entretien et réparation	32 094	102 917
Frais d'occupation	470 812	209 753
Location de salles et d'équipements	211 626	253 725
Amortissement des immobilisations corporelles	70 387	55 957
Amortissement des immobilisations incorporelles	16 318	14 131
Cotisation – conseil interprofessionnel du Québec	56 840	59 319
Assurance responsabilité	3 652	3 942
Frais financiers	196 273	186 007
Dons et commandites	2 797	2 000
	6 825 307	7 072 711

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

Ce rapport est publié par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec :

Dépôt légal — 978-2-922924-31-2 — Bibliothèque du Québec, 2019



INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

ESSENTI ELLES

À LA SOLUTION



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

3400, boul. De Maisonneuve O., bureau 1115,
Montréal (Québec) H3Z 3B8
oiaq.org

